

# Avis Financier

## Intégration / mise à jour des outils de gestion du risque de liquidité

Afin de se conformer aux exigences de la Directive (UE) 2024/927, nous vous informons qu'Amundi Asset Management a décidé de déployer, à partir du 22 mai 2026, au sein des organismes de placement collectifs (OPC) listés en annexe, les deux outils de gestion du risque de liquidité suivants :

### Plafonnement des rachats « Gates »

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats peut être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil, indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC, est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion, notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative. Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative sont alors automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation sans pouvoir faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

### Ajustement de la valeur liquidative (swing pricing)

Ce mécanisme consiste à ajuster la VL à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution<sup>1</sup> généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles. Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs/actionnaires présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements. Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constitue la seule VL de l'OPC.

En cas de déploiement, ce mécanisme est dit avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il est appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats a atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

<sup>1</sup> La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxes

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : Amundi Asset Management- 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris

Cedex 15 – France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Les autres caractéristiques des OPC demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part, et n'ont aucun impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque de vos supports de placement.

Ces modifications ne nécessitent pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Documents d'Informations Clés («DIC») sont disponibles sur le site internet <https://www.amundi.fr/>

Les prospectus vous seront adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Amundi Asset Management- 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 – France.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

## Annexe

Dénomination de l'OPC	Dénomination du compartiment
COUPOLE IM EXCELLENCE MULTIGESTION	COUPOLE IM MULTI AUDACE
	COUPOLE IM MULTI PRUDENCE
	COUPOLE IM VIE CROISSANCE
	COUPOLE IM VIE EQUILIBRE
	COUPOLE IM VIE PRUDENCE

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France  
Adresse postale : Amundi Asset Management- 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris  
Cedex 15 – France  
Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par actions Simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris – Société de  
Gestion  
de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036